



Ville de Normandin
Un héritage noble et fier

Pour publication immédiate

Budget annuel 2023 de la Ville de Normandin

Normandin, le 5 décembre 2022 - Le Conseil de Ville de Normandin a adopté son budget annuel pour l'exercice 2023 lors de la séance tenue ce 5 décembre 2022.

Il s'agit d'un budget de 6 754 536 \$, une hausse de 354 415 \$ ou 5,5 % par rapport au budget 2022. Cette augmentation est requise en vue de la forte inflation observée au cours des derniers mois dans les dépenses de fonctionnement, notamment les coûts du carburant, des contrats externes, des quotes-parts aux partenaires municipaux, des taux d'intérêts ainsi que des rajustements salariaux requis au fil du temps.

Afin d'équilibrer le budget, des revenus supplémentaires totalisant 199 723 \$ sont requis, ainsi que l'appropriation de 154 692 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

En poste depuis le 11 novembre dernier, le maire, monsieur Jean Morency, explique la situation et les choix difficiles ainsi : « L'augmentation marquée des dépenses a obligé le Conseil municipal à revoir en profondeur l'ensemble des postes budgétaires. Ce processus, particulièrement ardu cette année, a été fait en gardant à l'esprit les niveaux de taxation et d'endettement de la Ville, qui doivent demeurer comparables par rapport à ceux de municipalités de la région présentant un profil similaire à celui de la Ville de Normandin. La décision d'utiliser une partie du surplus libre constitué ces dernières années nous a permis de limiter la hausse du compte de taxe du contribuable à 2%, à l'exception des taux pour les immeubles agricoles et forestiers, lesquels seront gelés. La vocation agricole et forestière de Normandin se doit d'être protégée, particulièrement dans un contexte où les propriétaires agricoles et forestiers ont eux aussi à composer avec une augmentation substantielle de leurs coûts ».

Monsieur Morency ajoute : « Le conseil de Ville, avec l'appui de la population, qui sera consultée à cet effet, entend adopter des mesures innovantes au courant des prochains mois, tout en se dotant d'une vision à long terme de ses priorités et de ses finances, de manière à maintenir, voire développer, la qualité de vie des citoyens ainsi qu'à rehausser notre attractivité dans le milieu ».

En considérant l'ajustement proposé, le taux de taxation pour les propriétaires résidentiels passera à 1,34 \$ du cent dollars d'évaluation. Le taux de la catégorie commerciale passera à 1,505,

l'industrielle à 1,701 \$, alors que le taux pour les catégories agricole et forestière sera maintenu à 1,253 \$ pour 2023. Finalement, la taxation des terrains vagues desservis passera à 2,138 \$ du cent dollars d'évaluation. À noter que le règlement de taxation sera adopté par le Conseil le 12 décembre prochain.

La tarification par porte résidentielle pour le service d'aqueduc augmentera de 215 \$ à 225 \$, celle pour le service d'égout sera maintenue à 77 \$, et finalement celle pour les matières résiduelles passera à 234 \$ (en augmentation de 1 \$).

La tarification de l'eau au compteur pour l'ensemble des entreprises, industries et commerces passera de 66,85 ¢ à 90 ¢ du mètre cube en vue de combler en partie les coûts réels d'approvisionnement et de distribution. « Il s'agit d'un effort significatif demandé à ces consommateurs, mais cet effort est nécessaire pour en arriver à établir une équité entre les consommateurs d'eau de la Ville et à inciter lorsque possible la réduction de la consommation, tel que déterminé dans la Stratégie québécoise de l'eau » explique le maire.

Pour ce qui est des investissements, un montant total de 2 600 665 \$ est prévu pour l'année 2023. Le Conseil, selon une approche prudente, a fortement revu à la baisse les dépenses prévues pour le projet de développement du Site touristique de la Chute à l'Ours, et entend profiter des opportunités financières dans la sélection des autres projets à réaliser, notamment en mettant de l'avant les projets de développement résidentiel et du parc industriel régional, qui permettront à la Ville à plus ou moins long terme d'augmenter sa richesse foncière et les revenus en découlant.

« J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce budget, et surtout je veux assurer à la population que l'ensemble du Conseil municipal entend s'attaquer de façon courageuse et innovatrice aux défis qui, on le sait, continueront de se présenter à nous. Il en va de l'avenir de notre collectivité », a conclu monsieur Morency.

- 30 -

Source :

Robin Tremblay
Directeur des finances
418 274-2004, poste 3218

Pour une entrevue, veuillez contacter :
Monsieur Jean Morency
Maire de Normandin
418 815-5492